



Règlement du concours de soupe et de biscuits du 7 décembre 2025



Généralités :

Le concours de soupe et de biscuits nécessite de répondre à un petit règlement afin que tous les concurrents soient à égalité.

Cette année, le concours se déroulera le **dimanche 7 décembre au Moulin du Berceau dans la commune de St Aubin Château Neuf.**

Les personnes désireuses de concourir devront se déclarer avant le **30 novembre** par mail : collectifmusiquesetdances@gmail.com

Les concurrents devront être arrivés à **10 h**. Des réchauds seront à disposition.

Deux jurys goûteront les soupes et les biscuits (ou petits gâteaux) entre **10 h et 11h30**. Les concurrents pourront déguster avant 12h.

Le **public** pourra commencer les dégustations à partir de **12h**.

Récompenses :

Un jury vote pour 2 soupes : « La meilleure soupe » et la « soupe coup de coeur »

Un jury vote pour « Le meilleur biscuit » et le « biscuit coup de coeur ».

Le public vote pour « La meilleure soupe » et « Le meilleur biscuit ».

Tous les concurrents se verront récompensés d'un prix pour leur participation.

Les soupes:

Le candidat fournit un **minimum de 5 l de soupe**. Il apporte une petite louche et son récipient.

Une affichette doit indiquer les **ingrédients** pour informer le public d'éventuels allergènes.

Le candidat sert de petite quantité dans les gobelets fournis.

Les organisateurs fournissent tables, chaises, réchaud, gobelets, serviettes et cuillères.

Les biscuits (ou petits gâteaux:

Le candidat fournit un **minimum de 50 biscuits** ou petits gâteaux. Il les dépose sur un plateau qu'il apporte.

Une affichette doit indiquer les **ingrédients** pour informer le public d'éventuels allergènes.

Les organisateurs fournissent tables, chaises, serviettes.